



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE SAINT-ZACHARIE**

DELIBERATION N° 2025-03/02

Nombre de membres	L'an deux mille vingt cinq le 12 mars à 10 heures
en exercice : 11	le Conseil d'Administration du CCAS de SAINT-ZACHARIE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
présents : 8	sous la présidence de Mme ROYER Carole, Vice-présidente
votants : 10	Date de convocation du Conseil d'Administration du CCAS : le 5 mars 2025
pour : 10	PRESENTS : Mmes et MM., PRATI Corinne, BOUHAFS Hayette, POZZI Monique, MORACCHINI Encarnacion, BOUTRY Marcel, PASCAL Paul, BERTOLOTTI Jacques.
contre : 0	
abstention : 0	ABSENTS REPRESENTES : M. COULOMB Jean-Jacques donne procuration à Mme ROYER Carole. Mme BROCHIER Christiane donne procuration à M. BOUTRY Marcel.
	ABSENTS NON REPRESENTES : M. TABONE Paul.

OBJET : ACCEPTATION DE DONNÉS AU BÉNÉFICÉ DU CCAS

Vu l'article L. 2242-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-8 et R.123-25 habilitant le CCAS à recevoir des dons et legs;

Considérant le don de l'association Lions Club Pays de la Sainte-Baume d'un montant de cinq cent euros (500 €) par chèque en date du 27 juin 2024 au profit du CCAS ;

Considérant le don d'un particulier d'un montant de cinquante euros (50 €) par chèque en date du 2 juillet 2024 au profit du CCAS ;

Considérant que ces dons ne sont grevés d'aucune condition ni charge, et qu'ils peuvent, de ce fait, être acceptés au moyen de la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **DECIDE** :

Article 1 :

D'accepter ces dons par chèque d'un montant total de cinq cent cinquante euros (550 €).

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 083-268302833-20250312-20250302-DE



Article 2 :

D'inscrire la recette au Budget du CCAS.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

La Vice-présidente



Le Secrétaire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Var le
et publication ou notification du